

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**- Identificateur de produit****- Nom du produit:** Vibra-TITE® Gasket Maker**- Code du produit:** VT724**- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Gasketing forming**- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur:**ND Industries, Inc
1000 North Crooks Road
Clawson, MI 48017
USA
Telephone: +1-248-288-0000
Email: info@ndindustries.com
Website: www.ndindustries.com**- Service chargé des renseignements:** Product safety department**- Numéro d'appel d'urgence:**United States: 1-800-424-9300
International: +1-703-527-3887*** 2 Identification des dangers****- Classification de la substance ou du mélange**

GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul des directives internationales.

- Système de classification:

La classification correspond aux publications actuelles des listes de substances internationales et est complétée par des indications tirées de la littérature et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage**- Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).**- Pictogrammes de danger**

GHS07

- Mention d'avertissement Attention**- Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 1)

- Principaux dangers:**- WHMIS-symboles:**

D2B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques

**- Système de classification:****- NFPA données (gamme 0-4)**Santé = 2
Inflammabilité = 1
Réactivité = 0**- HMIS données (gamme 0-4)**Santé = *2
Inflammabilité = 1
Réactivité = 0**- Autres dangers****- Résultats des évaluations PBT et vPvB**- **PBT:** Non applicable.- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**- Composants dangereux:**

	Urethane methacrylate	Xi R36/38	29,22%
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Xi R36/38	18,05%
	Cellulose Acetate Butyrate	Xn R21	6,95%
67762-90-7	Synthetic amorphous silica (fumed)	Xi R38	5,75%
128-44-9	Saccharin	Xn R22	2,12%
80-15-9	hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle	T R23; C R34; Xn R21/22-48/20/22; O R7; N R51/53	2,0%
79-10-7	acide acrylique	C R35; Xn R20/21/22; N R50 R10	0,5%
18268-70-7	Polyglycol dioctanoate	Xi R36; Xi R43	0,38%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* 4 Premiers secours

- Description des premiers secours**- Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**- Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**- Indications destinées au médecin:**- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**- Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 2)

- Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité:

- Porter un appareil de protection respiratoire.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Porter un vêtement de protection totale.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Veiller à une aération suffisante.
- Porter un vêtement personnel de protection.

- Précautions pour la protection de l'environnement:

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- Assurer une aération suffisante.
- Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

- Référence à d'autres sections

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation:

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

80-15-9 hydroperoxyde de α, α -diméthylbenzyle	
WEEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 6 mg/m ³ , 1 ppm
	Skin

- Remarques supplémentaires: The lists that were valid during the creation were used as basis.

- Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 3)

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

- Forme: Visqueuse

- Couleur: Orange

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Changement d'état

- Point de fusion: Non déterminé.

- Point d'ébullition: 200 °C

- Point d'éclair: 95 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

- Température d'inflammation:

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

- Inférieure: Non déterminé.

- Supérieure: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

- Densité: Non déterminée.

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau: Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

- Viscosité:

- Dynamique à 20 °C: 80000 mPas

- Cinématique: Non déterminé.

- Teneur en solvants:

- Solvants organiques: 0,3 %

- Eau: 0,1 %

- VOC (CE) 0,32 %

- Teneur en substances solides: 49,0 %

- Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

- Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques**- Informations sur les effets toxicologiques****- Toxicité aiguë****- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****Cellulose Acetate Butyrate**

Oral LD50 >6400 mg/kg (lapin)

Dermique LD50 >1000 mg/kg (lapin)

128-44-9 Saccharin

Oral LD50 1280 mg/kg (rat)

80-15-9 hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle

Oral LD50 382 mg/kg (rat)

Dermique LD50 500 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 220 mg/l (rat)

79-10-7 acide acrylique

Oral LD50 250 mg/kg (rat)

Dermique LD50 280 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

18268-70-7 Polyglycol dioctanoate

Oral LD50 2500 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:**- Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.**- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.**- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.**- Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques**- Toxicité****- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Comportement dans les compartiments de l'environnement:****- Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Autres indications écologiques:****- Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB**- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.**- Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****- Méthodes de traitement des déchets****- Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**- Emballages non nettoyés:****- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.***14 Informations relatives au transport****- No ONU****- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA** néant**- Nom d'expédition des Nations unies****- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA** néant**- Classe(s) de danger pour le transport****- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA**
- Class néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 5)

- Groupe d'emballage - DOT, TMD, IMDG, IATA	néant
- Dangers pour l'environnement: - Marine Pollutant:	Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

25852-47-5	Polyethylene glycol dimethacrylate
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
67762-90-7	Synthetic amorphous silica (fumed)
128-44-9	Saccharin
80-15-9	hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle
79-10-7	acide acrylique
18268-70-7	Polyglycol dioctanoate
57-55-6	propane-1,2-diol
114-83-0	2'-phénylacétohydrazide
	ethylene glycol
	1,4-naphthoquinone
7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

80-15-9 hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- R10 Inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R21 Nocif par contact avec la peau.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R34 Provoque des brûlures.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R7 Peut provoquer un incendie.

- **Service établissant la fiche technique:** ND Industries, Inc. - Safety, Health and Environmental Affairs

- **Contact:** Safety, Health and Environmental Affairs

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05/01/2015

Numéro de version 3

Révision: 05/01/2015

Nom du produit: Vibra-TITE® Gasket Maker

(suite de la page 6)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

- **Avis de non-responsabilité :**

Les renseignements présentés sont fondés sur des renseignements que ND Industries, Incorporated considère comme exacts. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est offerte. Les renseignements sont fournis uniquement à des fins d'information et d'examen et ND Industries, Inc n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation de ceux-ci ou une dépendance à leur égard. En cas de divergence entre les renseignements du document autre qu'en anglais et sa contrepartie anglaise, la version anglaise aura préséance.

®ND et ND Industries, Inc. sont des marques déposées de ND Industries Incorporated, ® Vibra-TITE est une marque déposée de ND Industries, Inc.